**Subvention vélo pour PME et indépendants**

**Formulaire de demande de remboursement**

**Pour un traitement plus rapide, effectuez votre demande directement en ligne : www.ge.ch/sinergie**

La subvention est accordée dans la limite des ressources budgétaires disponibles

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération et seront renvoyés au requérant.

# **Bénéficiaire de la subvention**

**Raison sociale :**

**Adresse**

Chez (c/o) :

Complément d'adresse :

Rue, n° :

Case postale :

Code postal :

Localité :

**Personne de contact**

Civilité :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

**Coordonnées bancaires**

Titulaire du compte :

IBAN :

Nom de l'établissement bancaire :

Code postal :

Localité :

**Mandataire**

Êtes-vous mandaté pour remplir la demande au nom du bénéficiaire indiqué ci-dessus ?

󠇙Oui 󠇙Non

**Contact**

Type de contact : 󠇙Particulier 󠇙Société :

Civilité :

Nom – prénom :

Téléphone :

Email :

**Adresse**

Rue, n° :

Case postale :

Code postal :

Localité :

**Caractéristiques de la subvention**

Nom du projet :

Type de dépense :

󠇙 Achat vélo-cargo

󠇙 Test de vélo à assistance électrique ou de vélo-cargo

󠇙 Formation à la conduite d'un vélo Montant de la dépense (CHF) :

Modèle du vélo ou prestataire de service :

**Documents à joindre à la demande**

* Pièce attestant de la légitimité du requérant (attestation d'indépendant de l'année en cours et pièce d'identité, extrait du registre foncier, du registre du commerce, etc.)
* Une copie de carte bancaire ou d'un relevé sur laquelle le IBAN est visible
* Une copie d'un courrier officiel ou équivalant montrant l'adresse (facture de téléphone, facture SIG, etc…)
* Copie de la facture de l'achat ou de la dépense (moins de 12 mois)
* Pour les formations : liste et coordonnées des personnes ayant suivi la formation (20 personnes maximum).

**Ces documents sont à envoyer au format numérique à l'adresse mail** [**oct.subventions-mobilite@etat.ge.ch**](mailto:oct.subventions-mobilite@etat.ge.ch) **ou par voie postale à l'adresse suivante:**

**Office cantonal de transports (OCT)**

**Subvention vélo**

**Case Postale 271 - 1211 Genève**

Par la présente signature je confirme avoir lu et accepté les conditions générales ainsi que les conditions spécifiques aux différentes requêtes de subvention et m’engage à fournir des informations correctes et précises.

Date et Signature:

*Dans la mesure du possible, nous traitons les demandes sous 30 jours. Si vous voulez en savoir plus sur l'état d'avancement de votre dossier, vous pouvez nous contacter via* ***oct.subventions-mobilite***@etat.ge.ch***.***

**Conditions de la subvention**

* Le terme de vélo-cargo désigne tous les cycles, admis sans plaque ou avec plaque cyclomoteur à circuler sur la voie publique par l'OFROU. Ils peuvent avoir 2, 3 ou 4 roues et doivent être mus au moyen de pédales. Le cadre doit différer d'un vélo classique.
* La facture doit être au nom de l'indépendant / de la société qui fait la demande de subvention.
* La facture doit être explicite et permettre d'identifier l'objet subventionné.
* La subvention doit être sollicitée au plus tard dans les 12 mois suivant l'achat, selon les dates des factures.
* Les trois types de subvention (vélo-cargo, location ou formation) sont cumulables.
* Les subventions sont accordées aux indépendants et aux petites et moyennes entreprises (PME) domiciliés dans le canton de Genève depuis au moins 3 mois.
* Les subventions sont limitées à 15 pour les vélos-cargo et les locations longue durée
* Une période de 3 ans doit être respectée entre 2 subventions du même type pour une même entité.
* Le montant des subventions est arrondi à l'unité.
* Les dossiers sont traités par ordre d’arrivée à l’OCT.
* Les décisions d’octroi de subventions sont prises dans la limite du budget disponible.

**Conditions particulières**

Vélo-cargo

* Montant : 500 F mais au maximum 10% du prix d'achat, pour un vélo-cargo neuf avec ou sans assistance électrique (prix sans accessoires).
* Les vélos-cargo d'occasion ne sont normalement pas éligibles à la subvention. Toutefois, des exceptions sont possibles, par exemple pour des vélos-cargo de démonstration n'ayant pas eu d'autre usage que l'essai par les clients potentiels, ou des vélos-cargo reconditionnés venant de filières traçables. Avant tout achat d'un véhicule d'occasion, il convient de contacter l'administration cantonale pour s'assurer de l'éligibilité.
* En cas d'achat à l'étranger, les preuves de formalités douanières doivent être jointes à la demande
* Pour le surplus, se référer au document "Subvention vélo-cargo – critères l'éligibilité".

Location longue durée

* Montant : 250 F mais au maximum 50% du prix de location.
* Location auprès d'un prestataire reconnu (inscrit au registre du commerce).
* Uniquement cycles à assistance électrique ou vélo-cargo.
* Location de minimum 1 mois ou utilisation de vélos-cargo en libre-service (carvelo2go)

Formation vélo

* Montant : 80 F mais au maximum 75% du prix de la formation.
* Tous types de vélos / vélo-cargo, avec ou sans assistance électrique.
* Formation auprès d'un prestataire reconnu (par exemple : genevavelo, Pro vélo Genève, TCS section Genève).
* Une liste avec les noms et coordonnées des personnes ayant participer à la formation doit être fournie.

*L'administration cantonale est habilitée à trancher les cas particuliers*